



Délibération n° 2022 03 21-18 : FINANCES –  
Subventions - Financement du poste de directeur  
de la MJC : 2<sup>ème</sup> acompte 2021

Nombre de conseillers		Date de la convocation : 11/03/2022
En exercice :	33	
Présents :	29	Affichage de la convocation : 15/03/2022
Pouvoirs :	4	
Votants :	33	Affichage du compte rendu : 23/03/2022
<b>Présents :</b> Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Henri COQUARD, Geneviève HECTOR, Philippe LARGE, Danielle CHARVOLIN, Olivier DEROZARD, Yolande CHAREYRE, Chantal ROCHE, Christian NEUVILLE, Edouard WILLEMIN, Jean-Pierre NEMOZ, Gerbert RAMBAUD, Safi BOUKACEM, Fatima FERNI, Sylvie RAZY, Isabelle VIDAL, Sandrine ARNAUD, Stéphane GILLET, Rémi GILLET, Joao DA ROCHA, Véronique DUMAS, Roland BADOIL, Carine BERNY, Sylvère MATHIEU, Yohann DUMAS, Sylvain BARCET.		
<b>Absents ayant remis pouvoir :</b>		
Mme Chantal BERTHILLON donne pouvoir à Mme Danielle CHARVOLIN, Mme Aline DURAND donne pouvoir à M Stéphane GILLET, Mme Ghislaine FROMM donne pouvoir à Mme Carine BERNY Mme Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES donne pouvoir à Mme Sandrine ARNAUD (à partir de la délibération n°2)		
<b>Absents ou excusés :</b>		
NEANT		

M BOUKACEM Safi est nommé secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales)

Monsieur le Maire rappelle les actions de la Maison des jeunes et de la culture de VAUGNERAY sur la commune :

- Renforcer le lien social par des actions avec les habitants, et notamment les jeunes, les associations, les collectivités territoriales.
- Organiser, encourager, coordonner des activités communautaires, récréatives, sociales et culturelles, offrant ainsi à la population toute entière, de l'enfance au 3<sup>ème</sup> âge, la possibilité du développement de leur personnalité et de leur épanouissement. Ces actions s'adressent à tous.
- Favoriser la formation des élus associatifs et des bénévoles.
- Développer la pratique de toutes les solidarités.
- L'épanouissement de la personne par l'accès à l'éducation et à la culture.
- La rencontre avec les autres et l'insertion sociale.
- La réhabilitation du débat public.
- L'expression de la citoyenneté pour participer à la construction d'une société plus solidaire et tolérante.

Dans le cadre d'un partenariat défini par convention, la commune de Vaugneray s'est engagée à soutenir financièrement le poste de direction de la MJC de Vaugneray.

La convention expire au 31 décembre 2022.

**Solde subvention 2021 – base salaire réel**

Coût réel du poste pour l'année 2021 est de	74 849, 00 €
Montant définitif	<b>44 269, 00 €</b>
Acompte n°1	14 694, 00 €



Délibération n° 2022 03 21-18 : FINANCES –  
 Subventions - Financement du poste de directeur  
 de la MJC : 2<sup>ème</sup> acompte 2021

Acompte n°2	14 694, 00 €
Solde	<b>14 881, 00 €</b>

<b>Subvention 2022 – estimation salaire 2022</b>	
Afin de ne pas mettre en péril la trésorerie de l'association, des avances pourront être faites au prorata de l'exécution N-1, après délibération du conseil municipal en mars, juillet et septembre.	
Coût prévisionnel du poste pour l'année 2022 est de	76 345, 00 €
Montant sollicité auprès de la commune 2022	<b>45 316, 00 €</b>
Acompte n°1	15 105, 00 €

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la convention conclue avec la Maison des Jeunes et de la Culture pour le financement du poste de directeur ;

Il convient d'autoriser le versement du solde de la subvention 2021 et l'acompte n° 1 de la subvention 2022 comme précédemment définis.

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,*

*Dont le résultat est le suivant :*

**33 suffrages exprimés : 33 voix Pour  
 UNANIMITÉ des suffrages exprimés**

**AUTORISE** le versement du solde de la subvention 2021 pour un montant de 14 881, 00 €

**AUTORISE** le versement de l'acompte n°1 de la subvention 2022 pour un montant de 15 105, 00 €

**DIT QUE** les crédits nécessaires au règlement de la dépense afférente à la présente délibération seront prélevés au chapitre 65 du budget principal.

Rendue exécutoire compte tenu

de la transmission en Préfecture le

25.03.22

et de la publication en mairie le

25.03.22



Pour copie certifiée conforme

Au registre des délibérations

Le Maire

Daniel JULLIEN

